

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mercredi 18 DECEMBRE 2024**

Délibération n°172_241218

Approbation du plan de financement concernant la réhabilitation du pont de chemin de fer pour créer un cheminement modes doux.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à quatorze heures, sur convocation individuelle en date du 12 décembre 2024, dématérialisée et affranchie le 12 décembre 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur de la mairie de La Rivière sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY ¹ Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT ¹ Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Alix GALBOIS	M. Eric FONTAINE Mme Marie Julie DIJOUX M. Thibaud CHANE WOON MING M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Brice GOKALSING-POUPIA	M. Sylvain ARTHEMISE Mme Marie Joëlle JOVET M. Jérémy TURPIN M. Jean François PAYET Mme Claudie TECHER Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹Ont quitté la salle des délibérations, ne prennent pas part au débat de la délibération n°185 et ne prennent pas part au vote

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°159 à 174	27	6	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°175	27	6	12	0	Prend connaissance		
Pour les délibérations n°176 à 184	27	6	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°185	27	6	12	2	31	0	0
Pour la délibération n°186	27	6	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°187	27	6	12	0	Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'Doihoma
Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 18 décembre 2024 Délibération n°172_241218	Pôle Développement Territorial Durable
	APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA REHABILITATION DU PONT DE CHEMIN DE FER POUR CREER UN CHEMINEMENT MODES DOUX	Direction de l'Aménagement et Urbanisme

I – RAPPORT DE PRESENTATION

Exposé des motifs :

La Maire informe l'Assemblée que la Commune de Saint-Louis porte un projet de réhabilitation et d'aménagement de l'ancien pont de chemin de fer enjambant la ravine du Gol (annexe 1). Ancré dans un programme de développement de l'attractivité de la ville, cette opération de réhabilitation d'ouvrage s'inscrit pleinement dans la dynamique de la Commune visant au développement des itinéraires modes doux en lien avec les aménagements touristiques mettant ainsi en valeur son patrimoine culturel

Il s'agit ainsi de :

- Relier la Zac avenir au pôle d'échange de l'entrée de ville du Gol ainsi qu'aux terrains du conservatoire du littoral et de l'Etang.
- Valoriser les richesses patrimoniales (ancien pont du chemin de fer sur la ravine du Gol, le cimetière du Père Lafosse, Aqueduc).
- Enrichir l'offre touristique de la ville de Saint-Louis.
- Renforcer le rayonnement de la Commune à l'échelle régionale.
- Favoriser le développement des mobilités douces sur le territoire.

Une maîtrise d'œuvre d'un montant de 45 000 euros HT a été missionnée cette année afin de mener une étude sur la réhabilitation de cet ouvrage d'art ainsi que le suivi des travaux.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 036 837,21 € HT (annexe 2). Dans ce cadre, une subvention de 100 000 euros a été accordée par l'État au titre de l'appel à projets « Fonds de mobilités actives » en mars 2023.

Un démarrage des premiers travaux est prévu dès le 1er trimestre 2025.

Conséquences :

Afin d'assurer le financement de la réhabilitation de cet ouvrage, la Région sera sollicitée dans le cadre des crédits FEDER-FSE+2021-2027 au titre de la fiche action 2-8-1 : « Infrastructures cyclistes, développement des modes doux » pour un montant de 783 405,73 € HT.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

	Montant HT	Montant TTC
Coût total opération	1 036 837,21 €	1 124 968,37 €
Assiettes dépenses éligibles	1 021 653,80 €	
Subvention Fonds de Mobilités Actives	100 000,00 €	
Assiettes dépenses éligibles après déduction des subventions	921 653,80 €	
Plan de financement		
Union européenne 85% des dépenses éligibles (FEDER)	783 405,73 €	
Coût total Commune (hors fonds mobilités actives)	253 431,48 €	274 973,16 €
<i>Dont</i>		
15 % des dépenses éligibles restantes	138 248,07 €	
Fonds propres de la Commune (dépenses non éligibles)	115 183,41 €	

Montant total à charge de la Ville = (Dépenses totales Maître d'Ouvrage TTC (TVA inclus) – Dépenses éligibles Union Européenne Feder) : 274 973,16 € TTC

II – DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le FEDER-FSE+2021-2027 et la fiche action 2-8-1 « Infrastructures cyclistes, développement des modes doux »,

Considérant les objectifs du projet de réhabilitation de l'ancien pont CFR visant à la création d'une passerelle modes doux et à l'aménagement de ses abords,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de poursuivre la recherche de financement dans une logique d'optimisation des finances communales,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 – D'approuver le projet « Réhabilitation de l'ancien pont CFR en passerelle modes doux et d'acter le coût total de l'opération est estimé à **1 036 837,21 € HT**.

Article 2 – D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus qui intègre une subvention FEDER FSE+ 2021-2027 de **783 405,73 € HT** ;

Article 3 : De valider la participation financière de la Commune à hauteur de **274 973,16 €** € TTC en tant que Maître d'Ouvrage de l'opération ;

Article 4 : De s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, ainsi que le préfinancement de la TVA ;

Article 5 : D'autoriser la Maire ou l'élu(e) délégué(e), à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Vote : 33 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**